



Désir fin de garde alternée

Par **Joprive**, le **22/08/2019** à **09:38**

Bonjour.

Je vous expose ma situation en espérant obtenir conseil.

Papa de 2 enfants de deux mères différentes. J ai une fille de 15 ans qui vit en Vendée et un fils de 11 ans qui vit dans le Gard. Je suis séparé de la maman de ma fille depuis 14 ans et de la mère de mon fils depuis 3 ans. Cela fait 2 ans et demi que j ai mon fils en garde alternée suite à un accord verbal stipulant que je m y engageais jusqu'à la fin du primaire afin de ne pas changer notre fils d école. Durant ces 2 ans nous avons donc imposé à notre fils 30 min de route matin et soir une semaine sur deux (lorsqu il était chez moi) pour le maintenir dans son école. Voyant le collège approcher, j ai proposé à mon ex de choisir un établissement à mi chemin de nos deux domiciles. Cette dernière a refusé estimant que c était compliqué pour elle. Mon fils rentre au collège dans quelques jours et ce collège se situe encore plus loin de mon domicile (mais à 200 m de chez sa mère) avec bien sûr des plages horaires plus amples et des devoirs, ce qui me semble être un train de vie plus qu épuisant pour notre fils. Je vis actuellement dans un F1 avec une chambre partagée avec mon fils et ce dernier entrant dans l adolescence, cela aussi devient compliqué. De plus, je suis artisan et ai des plages de travail allant parfois jusqu à 20 h à certaines périodes de l année (la maman elle a des horaires de bureau à 75%). Je veux donc renoncer à la garde alternee mais celle ci refuse...

Nous ne sommes jamais passés devant le JAF ni aucun accord écrit. Que puis je faire en attendant de passer devant le JAF ? La situation devient de plus en plus compliquée, cette femme a 50 ans et a refait sa vie donc je pense n a pas envie d avoir notre fils en permanence mais cela impose à notre fils énormément de trajet. 45 min environ quand il sera au collège. Elle me demande de venir vivre dans sa ville ! Mais cela ne correspond pas à mon secteur d activité. De plus je ne vois pas pourquoi je ne serais pas en droit si je le désirais de partir vivre près de ma fille (projet à moyen terme) si je le souhaitais. Je ne comprends pas pourquoi elle se sent en droit de me priver de mon autre enfant.... J entends pourquoi devrais je avoir par exemple l obligation de venir vivre dans sa ville et pourquoi si j en avais l envie ne pourrais pas être en droit de rejoindre mon autre enfant... Merci d avance

Merci pour vos conseils

Par **Visiteur**, le **22/08/2019** à **19:15**

Bonjour

La seule issue passe par le JAF, qui tranchera le cas échéant.

Pour aller plus vite, voyez ce dossier.

<https://www.cidj.com/vie-quotidienne/justice/saisir-le-juge-aux-affaires-familiales-en-urgence>

Par **Joprive**, le **23/08/2019** à **08:41**

Je vous remercie